

L'an deux mil six le sept décembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CROCQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PERSIGNAT Pierre, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 30 Novembre 2006

PRESENTS: PERSIGNAT Pierre, BRUNET M., BATTUT TH., CASSIER C., DUPRADEAUX Cyrille, LAPORTE PH., LEBOUCHARD R., ROCHE J.

ABSENTS EXCUSES: PIERRON JL, VAURS M., VEDRINE R., BADIER P., CITAIRE G., ARVIS R., RIOLET J.

SECRETAIRE DE SEANCE : CASSIER Cyril.

OBJET : - Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif –la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Le Conseil Municipal demande:

*la modernisation de la ligne historique La Souterrains - Châteauroux - Vierzon - Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de PARIS,

*l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,

*une meilleure connexion entre le TER BUS interrégional desservant la façade EST Creusois (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Bu.

delière) et les trains au départ de Montluçon.

Pour extrait conforme, En Mairie, le 12 Décembre 2006. Le Maire,